



appui devant tribunal pour retrait de permis

Par **alibi30**, le **29/09/2010** à **22:03**

Bonjour,

j'ai récemment eu un accident de la route. Je suis seule en cause et aucune autre personne n'ai concerne. J'ai percute un mur, seulement je participer a un mariage donc j'ai bu et fumer du cannabis le midi. Etant accidenter a 4h30 du matin et la prise de sang effectuer vers 6h30 je voudrai savoir si je suis toujours considéré comme étant sous l'emprise du cannabis? de plus comme je ne fume pas souvent je voudrai le montrer et le dire au juge afin d'atténuer ma peine sachant qu'elle sera lourde du a la présence d'alcool pour cela puis je faire une prise de sang ou test urinaire et apporter le papier durant la procédure. si oui par quels moyens dois je procéder?

Merci d'avance pour votre réponse

Par **Domil**, le **29/09/2010** à **22:34**

oui, forcément, vous étiez sous l'emprise du cannabis au moment de l'accident si une prise de sang 2h plus tard montre la substance dans votre sang.

Vous risquez (drogue + alcool), 3 ans de prison et 9000 euros d'amende (plus un tas de peines complémentaires comme l'annulation de votre permis avec interdiction de le repasser pendant 3 ans, du TIG, l'interdiction pendant 5 ans même de conduire un petit scooter). Vous devez prendre d'urgence un avocat. C'est avec lui que vous devez élaborer votre stratégie de défense.

Si vous fumez "pas souvent" c'est que vous fumez habituellement, donc ça va se voir dans les analyses. ça risque d'être pire. Voyez avec votre avocat